

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 11 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 11 août 2025 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais étaient absentes de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-08-197

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire de 14 juillet et de la séance extraordinaire du 23 juillet 2025
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de juillet 2025
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de juillet 2025
7. Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 juillet 2025
8. Correspondance
9. Dons
10. Paiements de factures
11. Demande de dérogation mineure 2025-05
12. Rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
13. Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
14. Demande de gratuité (salle)– congrès des AA
15. Demande d'installation d'un ponceau – servitude municipale
16. Demande d'abattage d'arbres sur la route de la Prée
17. Prolongation de l'emploi étudiant aux travaux publics
18. Affaires nouvelles
 - a) Demande de don – Les Habitations Port-Daniel-Gascons (installation de caméras de surveillance)
19. Période de questions
20. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-08-198

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2025

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet et de

la séance extraordinaire du 23 juillet 2025 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-08-199 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE JUILLET 2025

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que pour la période de juillet 2025: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #917085 à #917116 au montant de 47 235.61\$, #917963 à #918148 au montant de 139 572.39\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902296 à #902334 au montant de 112 403.67\$ et les dépôts directs #2423 à #2480 au montant de 195 710.96\$, le tout pour un grand total de 494 922.63\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-08-200 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2025

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de juillet 2025 au montant de 137 213.92\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-08-201 7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2025

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de juillet 2025 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Lettre de Anick Dumas et François Leduc : pour saluer la générosité et l'amabilité des citoyens de la municipalité

9. DONNS

2025-08-202

10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Tetra Tech QI Inc. : facture reliée aux honoraires professionnels pour le projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons concernant la surveillance des travaux au montant de 13 839.10\$, avant taxes (règlement 2025-01)
- Action Progex Inc. : facture reliée au contrat dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons au montant de 450 368.10\$, avant taxes.
- Espace MUNI : facture reliée au renouvellement de l'adhésion annuelle 2025-2026 au montant de 95\$, avant taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2025-08-203

11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-05

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure concernant la permission de subdiviser le lot #6 168 832.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande.

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande de dérogation mineure 2025-05 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12. RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Le rapport annuel 2024 concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle est présenté et déposé au conseil municipal en cette séance.

2025-08-204 13.

ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte »);

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

D'adopter la « *Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Port-Daniel-Gascons* » jointe en Annexe A (ci-après la « Directive »);

Que la Directive de la municipalité de Port-Daniel-Gascons remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité
- révisée au moins tous les cinq ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-08-205 14. DEMANDE DE GRATUITÉ (SALLE) – CONGRÈS DES AA

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte de prêter gratuitement la salle du Centre multifonctionnel lors du congrès des AA qui aura lieu en juillet 2026 (10-11-12)

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-08-206 15. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN PONCEAU – SERVITUDE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une servitude de drainage sur le lot #6 035 118

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire installer un ponceau afin de rejoindre le lot 6 035 115

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le propriétaire du lot # 6 035 118 à installer un ponceau selon les recommandations des travaux publics pour ce qui est des normes et dimensions.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-08-207 16. DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES SUR LA ROUTE DE LA PRÉE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'une citoyenne concernant l'abattage d'arbres situés sur la route de la Prée, en raison de la présence alléguée d'ours dans le secteur;

ATTENDU QUE la présence et la gestion de la faune, notamment des ours, relèvent de la compétence du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, et non des municipalités;

ATTENDU QUE les arbres visés par la demande sont situés sur des terrains privés, et qu'en vertu du Code municipal du Québec, la Municipalité ne peut réaliser de travaux sur un terrain privé sans droit ou autorisation spécifique;

ATTENDU QUE la réalisation de tels travaux par la Municipalité engendrerait des coûts publics pour une intervention sur un terrain privé, ce qui est contraire aux règles de saine gestion et aux pouvoirs municipaux;

ATTENDU QUE la sécurité publique et la cohabitation avec la faune peuvent être abordées par d'autres moyens relevant des autorités compétentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu:

QUE le conseil municipal refuse la demande d'abattage d'arbres sur la route de la Prée pour les motifs énoncés aux attendus de la présente résolution;

QUE la Municipalité invite la requérante à communiquer avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour toute intervention relative à la gestion de la faune.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-08-208 17. PROLONGATION DE L'EMPLOI ÉTUDIANT AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que la Municipalité a embauché Zachary Beaudin à titre d'employé étudiant au service des travaux publics pour la période estivale;

ATTENDU qu'il reste encore plusieurs travaux à réaliser au sein du service des travaux publics nécessitant un soutien supplémentaire;

ATTENDU que la présence de l'employé étudiant permet d'accélérer et de faciliter la réalisation des tâches prévues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la prolongation de l'emploi étudiant de Zachary Beaudin au service des travaux publics pour une période additionnelle de trois (3) semaines;

QUE la rémunération et les conditions de travail demeurent conformes à celles prévues lors de l'embauche initiale;

Adopté à l'unanimité des conseillers

18. AFFAIRES NOUVELLES

2025-08-209 a) demande de don – Les Habitations Port-Daniel-Gascons (installation de caméras de surveillance)

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu une demande de don de la part des Habitations Port-Daniel-Gascons, organisme à but non lucratif (OBNL), visant à financer l'installation de caméras de surveillance pour leur bâtiment;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec cette initiative pour la sécurité des résidents des Habitations Port-Daniel-Gascons;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà contribué largement à la concrétisation du projet des Habitations Port-Daniel-Gascons;

ATTENDU QU’il existe présentement une autre voie vers laquelle les Habitations de Port-Daniel-Gascons pourraient faire une demande de don autre qu’à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité appuie la demande de don des Habitations Port-Daniel-Gascons au fonds d’aide au développement du milieu de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons refuse la demande de don formulée par les Habitations Port-Daniel-Gascons pour le financement de l’installation de caméras de surveillance sur leur bâtiment;

QUE la Municipalité propose à l’organisme de déposer leur demande auprès du FADM (fonds d’aide au développement du Milieu) de Desjardins afin de les aider dans leur projet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux Habitations Port-Daniel-Gascons pour les informer de la décision du conseil municipal.

Adopté à l’unanimité des conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s’est tenue avec les gens de l’assistance.

2025-08-210 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 19 .

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier